

Lieux de vie pour personnes âgées : la Caisse des Dépôts et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie renforcent leur collaboration

Paris, le 13 juillet 2021

En complément des partenariats déjà engagés dans le champ du handicap, la Caisse des Dépôts et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) signent ce jour une convention de partenariat, pour accélérer les mesures issues du Ségur de la Santé à destination des territoires. La Caisse des Dépôts met à disposition ses réseaux internes et notamment ses 16 directions régionales et ses 36 implantations partout en France, pour :

- Accompagner la stratégie des territoires ;
- Soutenir massivement la rénovation du parc existant et la réalisation de nouvelles solutions d'hébergement ;
- Développer des solutions innovantes (immobilières, numériques, servicielles, ...) ;
- Mesurer les impacts extra-financiers.

Pour ce faire, dans le cadre de France Relance et du Ségur de la Santé, la Caisse des Dépôts s'engage à accompagner le secteur du grand âge en mobilisant :

- 25 M€ de crédits d'ingénierie pour les stratégies territoriales ;
- 2,5 Md€ de prêts pour financer la construction et la rénovation de bâtis ;
- 1 Md€ de fonds propres en soutien aux investissements à réaliser.

L'objectif est d'investir dans les deux ans à venir près de 80% de ces sommes. La Caisse des Dépôts veillera également, avec l'ensemble de ses partenaires, à coconstruire des dispositifs de mesure des impacts socioéconomiques des actions qu'elle conduit.

Ces financements s'ajoutent aux crédits du plan de relance de l'investissement, 2^e grande phase du Ségur de la Santé. Il poursuit deux objectifs transverses aux secteurs sanitaire et médico-social : favoriser l'investissement courant des établissements sanitaires et médico-sociaux et investir dans le futur du système de santé, y compris dans les outils du numérique. Il permet de sanctuariser une enveloppe de 2,1 milliards d'euros pour le secteur de l'autonomie, incluant 1,5 milliards d'euros pour la rénovation ou la création de places dans les EHPAD en faisant évoluer leurs modes d'accompagnement ainsi que 600 millions d'euros pour la transformation numérique du secteur médico-social sur la période 2021-2025.

Parce que les projets d'investissement sont des projets d'envergure qui engagent des choix structurants à très long terme, la CNSA a constitué un « **laboratoire des solutions de demain** ». Ce laboratoire s'est réuni pour la première fois ce 12 juillet en présence de Brigitte Bourguignon, ministre chargée de l'Autonomie.

La direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents :

- **les retraites** - 3,9 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5 en France, et 7,5 millions de cotisants, retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État
- (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, retraites complémentaire et additionnelle des fonctionnaires (Rafp) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques.
- **la formation professionnelle** - Mon Compte Formation et Droit individuel à la formation des élus (Dif élus)
- **le handicap** - plateforme de services Mon Parcours Handicap et insertion professionnelle des personnes handicapées (Fiphfp),
- **le grand âge et la santé**

Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Charlotte Pietropoli : 06 71 10 91 34 / service.presse@caissedesdepots.fr

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1^{er} janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr et www.monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2021, la CNSA consacre plus de 31 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

CNSA

Aurore Anotin : 01 53 91 21 75 / aurore.anotin@cnsa.fr

[@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)